

## CONDITIONS DE RESERVATION

Dans un souci de simplification, nos tarifs de locations sont parfois identiques de 4 à 6 personnes ou de 6 à 8 personnes, pour autant vous devez impérativement respecter le nombre de participants inscrits et nommés au moment de votre réservation : En effet et grâce à notre expérience, nous sommes seuls à pouvoir juger de la capacité maximale de couchage de tel ou tel modèle de mobil home selon sa configuration et l'âge des participants. Certains modèles par exemple ne peuvent héberger que 4 personnes au lieu de 6 à superficie égale.

Des numéros d'emplacements ou de mobil homes peuvent être parfois attribués mais seulement à titre indicatif: la direction se réserve expressément le droit d'effectuer des changements si nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement (ex : obligations sécuritaires ou imprévus techniques).

Arrivées à partir de 14 h et départs jusqu'à 10 h pour les locations. Arrivées à partir de 14 h et départs à 14 h pour les emplacements.

Vos animaux devront être tenus en laisse et avoir leur carnet de vaccination à jour. Tous les animaux doivent être déclarés mais ne seront pas forcément acceptés, exemple : Nombre trop important pour l'hébergement ou bien chiens de 1ère et 2ème catégorie.

Versement de 25 % d'acompte - Votre réservation n'est effective qu'après examen du dossier et encaissement de l'acompte suivi par un mail de confirmation Secure holiday - attention si vous réservez vous vous engagez à acquitter la totalité du solde de votre séjour 15 jours avant l'arrivée sans minoration possible des dates sauf obtention de notre accord écrit, le non-paiement du solde annule la réservation de fait (sauf accord écrit exceptionnel).

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Prévoir un chèque à l'arrivée pour les cautions dommages / propreté de 275 € (non encaissé). Par exemple : le fait de restituer la location sale vous serait facturé 75 € retenus.

Si vous ne pouvez pas vous présenter au jour convenu, il faut nous en informer le plus tôt possible car les sommes vous seront restituées sous forme d'avoir si vous nous autorisez à remettre en disponibilité et que nous trouvons à relouer (Attention offre non cumulable avec l'assurance annulation « campez couvert » proposée sur notre site). Nos avoirs non remboursables et non cessibles sont valables 12 mois.

Plus d'informations sur le contrat d'assurance « Campez Couvert » sur notre site Internet : <https://www.campinglesvignes17.com/pdf/assurances-Conditions-Generales.pdf>.

Taxe de séjour communes/département à payer en plus: 0.66€ / adulte / nuit (sauf modification de dernière minute des pouvoirs publics).

Afin de prévenir certaines exigences ou regrettables amalgames nous tenons à informer nos futurs hôtes que notre parc locatif n'est pas uniquement fait de matériel neuf ou à la dernière mode, nos nombreux investissements récents étant bien plus largement orientés sur un renforcement constant des jolies structures ludiques mises à votre service dans un souci permanent et reconnu de bon rapport qualité/prix.

Soyez conscients que vous vous trouvez en camping au sein de la nature et que par conséquent les insectes autochtones d'été peuvent parfois pénétrer dans votre hébergement attirés par les lumières ou la nourriture. En aucune façon nous ne pourrions être tenus responsables de ce phénomène que nul ne peut anticiper ou diriger. Toutefois il est important de nous signaler si vous découvrez un nid d'insectes venimeux tels guêpes, frelons, etc ...

Hormis en cas de danger, nous ne faisons pas de dépannages après 20 h.

Le camping possède de nombreux locatifs: nous gardons un double des clés de chaque hébergement et nous réservons le droit d'y pénétrer pour faire les interventions de dépannage d'urgence ou que vous avez demandées y compris en votre absence.

Mis à part les modèles confort 4 sur lesquels nous nous engageons totalement (service payant et garanti), tous nos autres mobil homes ne sont pas forcément équipés de télévisions, (service alors gratuit et sur demande dans la limite de nos possibilités) : en effet depuis le passage à la HD en 2016 nous rencontrons parfois des soucis pour capter correctement à cause des arbres du camping.

Il est totalement interdit de recharger son véhicule électrique sur le camping tant que des bornes appropriées n'auront pas été installées.

Pour finir et en vous souhaitant d'agréables séjours, nous pouvons nous engager sur notre propreté ainsi que sur notre accueil, véritables garants de la bonne marche de notre établissement depuis déjà 35 ans.

Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation dont nous relevons : <https://www.cm2c.net/>